

**Actes de violence dans les établissements
publics genevois d'enseignement
recensés dans SIGNA
Année scolaire 2010-2011**



**Dominique Gros
Hugo Baillon
Gabriel Charmillot**

Août 2011

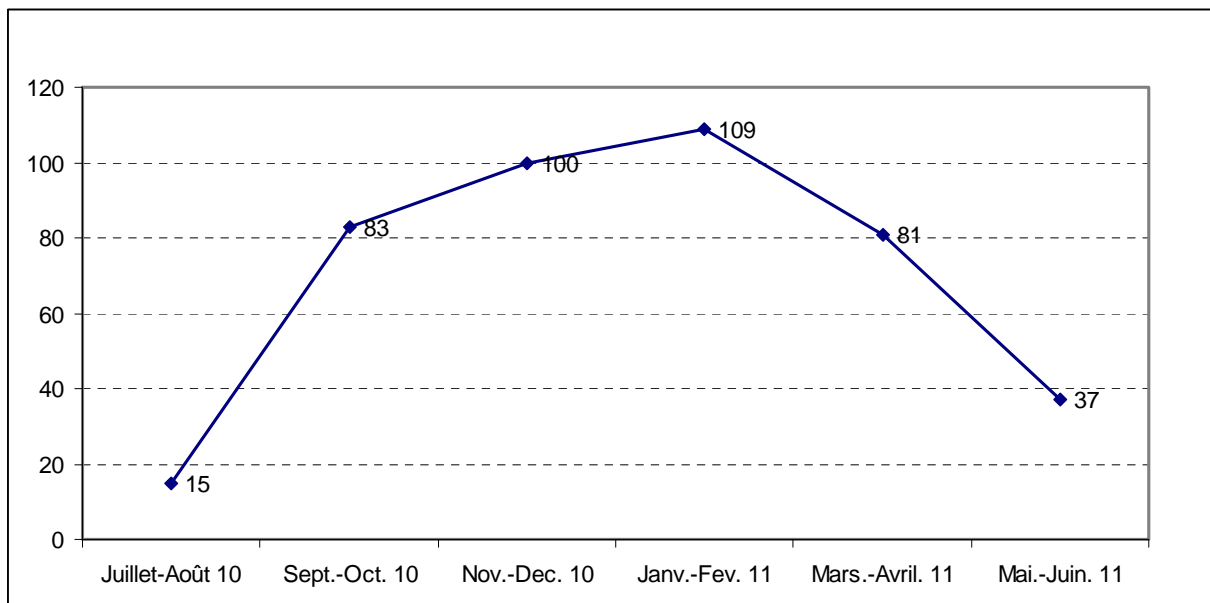
Actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement recensés dans SIGNA, année scolaire 2010-2011

RÉSULTATS

Résultats globaux

Le nombre total d'actes de violence d'une certaine gravité recensés durant l'année scolaire 2010-2011 dans les établissements publics d'enseignement est en diminution sensible, environ 10%, par rapport aux deux années scolaires précédentes. Pour l'ensemble des établissements d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II, 425 actes ont été enregistrés dans SIGNA l'année dernière. En 2010-2011, nous observons que le nombre de signalements a progressé durant les quatre premières périodes de l'année scolaire pour décroître par la suite (*Graphique 1*).

Graphique 1 : Nombre d'actes recensés par période (année scolaire 2010-2011)



Les atteintes à autrui représentent deux tiers de la totalité des signalements et les atteintes aux biens un peu moins d'un cinquième (*Tableau 1*)¹.

¹ Contenu des quatre catégories :

- *Atteintes à autrui* : bizutage ; insultes graves ; menaces graves ; racket ou tentative de racket, extorsion de fonds ; violences physiques à caractère sexuel ; violences physiques avec arme ou arme par destination ; violences physiques sans arme.

- *Atteintes à la sécurité* : fausse alarme (incendie, bombe) ; intrusion de personnes étrangères à l'établissement ; jet de pierres ou autres projectiles ; port d'arme ; tentative d'incendie ou incendie.

- *Atteintes aux biens* : dommages au matériel ou aux locaux ; dommages aux biens personnels ; tags ; tentative de vol ou vol.

- *Autres faits* : tentative de suicide ou suicide ; trafic de produits psychotropes ; trafics divers ; autres faits graves.

Tableau 1 : Fréquence par catégories d'atteintes

Catégories	Nombre	Pourcentage
Atteintes à autrui	285	67.1
Atteintes aux biens	80	18.8
Atteintes à la sécurité	34	8.0
Autres faits	26	6.1
Total	425	100.0

Les atteintes à autrui sont principalement des violences physiques sans arme (134 cas) et des insultes graves (83 cas) qui, à elles seules, représentent la moitié (51.0%) du total des faits enregistrés, toutes atteintes confondues (*Tableau 2*). Les autres formes d'atteintes à autrui recensées – menaces graves, violences physiques avec arme, racket ou extorsion de fonds, bizutage, violences physiques à caractère sexuel – sont nettement moins fréquentes. Les atteintes aux biens concernent surtout des dommages au matériel et aux locaux (44 cas) et des vols ou tentatives de vol (24 cas), dans une moindre mesure des tags et des dommages aux biens personnels (6 signalements chacun). Enfin, les atteintes à la sécurité se concrétisent principalement par des intrusions de personnes étrangères aux établissements (12 cas) et par des tentatives d'incendie ou des incendies (11 cas). Durant la dernière année scolaire aucun cas de fausse alarme n'a été relevé.

Tableau 2 : Fréquences par actes

Actes	Nombre total (%)	
Violences physiques sans arme	134	(31.5)
Insultes graves	83	(19.5)
Dommages au matériel ou aux locaux	44	(10.4)
Tentatives de vol ou vols	24	(5.6)
Menaces graves	22	(5.2)
Autres faits graves	18	(4.2)
Violences physiques avec arme	14	(3.3)
Racket ou tentative, extorsion de fonds	12	(2.8)
Intrusion de personnes étrangères à l'établissement	12	(2.8)
Tentatives d'incendie ou incendies	11	(2.6)
Bizutage	11	(2.6)
Violences physiques à caractère sexuel	9	(2.1)
Jets de pierres ou projectiles	8	(1.9)
Trafic de produits psychotropes	6	(1.4)
Tags	6	(1.4)
Dommages aux biens personnels	6	(1.4)
Port d'arme	3	(0.7)
Tentatives de suicide ou suicides	1	(0.2)
Trafics divers	1	(0.2)
Total	425	(100.0)

Pour donner un autre éclairage sur la signification de cet ensemble d'actes recensés, il est possible de le traduire en un taux d'exposition des élèves (t_e)², c'est-à-dire en une probabilité théorique pour 1000 élèves de l'enseignement public genevois d'avoir été exposés durant l'année scolaire à un des actes de violence faisant l'objet du recensement. Pour ce faire, nous rapportons le nombre d'actes enregistrés pendant une année scolaire (n_s) au nombre

² Le taux d'exposition rapporte le nombre total d'actes signalés sur une année scolaire dans l'ensemble des établissements participant au nombre total d'élèves scolarisés dans le(s) niveau(x) d'enseignement au 31 décembre de l'année scolaire. Le taux est exprimé en ‰ (nombre théorique potentiel d'actes de violence pour 1000 élèves).

d'élèves (n_e) fréquentant les établissements des trois niveaux d'enseignement qui participent au relevé³ :

$$t_e = n_s / n_e \rightarrow 425 / 66'789 = 6.4 \text{ ‰}$$

Autrement dit, entre le 1^{er} juillet 2010 et le 31 juin 2011, dans l'ensemble des établissements de l'enseignement primaire, des collèges du Cycle d'orientation et des établissements de l'enseignement secondaire II, théoriquement, 6 élèves sur 1000 ont pu être exposés à un acte de violence dans le cadre scolaire.

Lorsque les auteurs des faits de violence en milieu scolaire sont connus ce sont, dans près de 3 cas sur 4, des élèves. Pour 14.1% des actes recensés l'auteur n'est pas connu (*Tableau 3*). Les auteurs d'actes de violence sont très majoritairement de sexe masculin (85.0%).

Tableau 3 : Fréquence par catégories d'auteurs des actes

Catégorie d'auteurs	Nombre	Pourcentage
Élèves	315	74.1
Inconnu	60	14.1
Personnes extérieures	34	8.0
Famille d'élève	9	2.1
Autres	4	0.9
Personnel scolaire	3	0.7
Total	425	100.0

Pour ce qui est des victimes, ce sont d'abord des élèves (un cas sur deux environ), mais aussi, dans près d'un cas sur trois, des membres du personnel scolaire (enseignant-e-s, personnel administratif et technique, direction, etc.) comme le montre le *Tableau 4*. Les victimes sont de sexe féminin dans deux cas sur cinq.

Tableau 4 : Fréquence par catégorie de victimes des actes

Catégorie de victimes	Nombre	Pourcentage
Élèves	209	49.2
Personnel scolaire	116	27.3
Sans objet	47	11.1
Inconnu	21	4.9
Autres	21	4.9
Personnes extérieures	11	2.6
Total	425	100.0

Un fait sur trois donne lieu à un signalement à la police, mais moins d'un sur dix est signalé à un service de l'Office de la jeunesse et seulement deux sur cent saisissent la justice. Neuf actes sur dix donnent lieu à un suivi interne, au niveau de l'établissement, les autres cas faisant intervenir des instances supérieures (direction générale ou autorité départementale).

³ Établissements de l'enseignement enfantin et primaire (EP), du Cycle d'orientation (CO) et de l'enseignement secondaire postobligatoire (PO). Les formations tertiaires, les formations pour adultes, ainsi que les centres et institutions de l'enseignement spécialisé ne sont pas inclus, car ils ne participent pas au recensement.

Résultats par niveau d'enseignement

En 2010-2011, près de la moitié des actes signalés ont été recensés par le Cycle d'orientation, un peu plus d'un quart des événements concernent l'école primaire, alors que l'enseignement postobligatoire en a relevé un peu plus d'un cinquième (*Tableau 5*).

Tableau 5 : Fréquence par niveau d'enseignement

Niveau d'enseignement	Nombre	Pourcentage
Enseignement primaire (EP)	123	28.7
Cycle d'orientation (CO)	210	49.4
Enseignement postobligatoire (PO)	92	21.7
Total	425	100.0

Dans les trois niveaux d'enseignement, ce sont les atteintes à autrui qui constituent la plus forte part des cas recensés: les trois quarts au CO, environ six sur dix au primaire et au postobligatoire. Viennent ensuite les atteintes aux biens, qui représentent une proportion plus importante de la totalité des signalements dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire II (plus d'un cinquième) qu'au CO (environ un dixième) (*Tableau 6*).

Tableau 6 : Distribution des actes par catégorie d'atteintes et par niveau d'enseignement

	Atteintes à autrui	Atteintes aux biens	Atteintes à la sécurité	Autres faits
EP N (%)	75 (61.0)	28 (22.8)	9 (7.3)	11 (9.9)
CO N (%)	156 (74.3)	25 (11.9)	17 (8.1)	12 (5.7)
PO N (%)	54 (58.7)	27 (29.3)	8 (8.7)	3 (3.3)

Au-delà des similitudes structurelles, il y a tout de même des différences d'intensité (*Tableau 7*).

Tableau 7 : Fréquences des actes par niveau d'enseignement

Actes	EP	CO	PO
Violences physiques sans arme	41	68	25
Insultes graves	12	53	18
Dommmages au matériel ou aux locaux	18	11	15
Menaces graves	5	14	3
Tentatives de vol ou vols	6	8	10
Racket ou tentative, extorsion de fonds	4	6	2
Tentatives d'incendie ou incendies	4	6	1
Trafic de produits psychotropes	6	0	0
Intrusion de personnes ext. à l'établissement	3	4	5
Jets de pierres ou projectiles	2	5	1
Tags	4	2	0
Bizutage	4	7	0
Violences physiques avec arme	2	6	6
Dommmages aux biens personnels	0	4	2
Autres faits graves	5	10	3
Port d'arme	0	2	1
Violences physiques à caract. sexuel	7	2	0
Tentatives de suicide ou suicides	0	1	0
Trafics divers	0	1	0
Total	123	210	92

Au Cycle d'orientation, les atteintes à autrui prédominent beaucoup plus nettement que dans les deux autres niveaux d'enseignement ; ce sont principalement des violences physiques sans arme, ainsi que les insultes graves et les menaces graves qui sont beaucoup plus fréquentes.

Dans l'enseignement secondaire II, les atteintes aux biens ont une importance plus marquée que dans l'enseignement primaire et surtout qu'au Cycle d'orientation ; elles concernent essentiellement des vols ou tentatives de vol.

Quant aux écoles primaires, elles servent parfois de cadre à des actes n'impliquant d'aucune façon leurs usagers habituels (élèves, parents, enseignants) comme c'est le cas pour le trafic de produits psychotropes.

Comparaisons dans le temps

Le nombre total d'actes recensés dans Signa en 2010-2011 a diminué par rapport aux deux années scolaires précédentes: 46 signalements de moins par rapport à 2008-2009 et 38 par rapport à 2009-2010 (*Tableau 8*).

Tableau 8 : Fréquence par niveau d'enseignement (années scolaires 2008-2009 à 2010-2011)

<i>Niveau d'enseignement</i>	<i>2008-2009</i>		<i>2009-2010</i>		<i>2010-2011</i>	
	<i>N</i>	<i>(%)</i>	<i>N</i>	<i>(%)</i>	<i>N</i>	<i>(%)</i>
Enseignement primaire	190	(40.3)	171	(36.9)	123	(28.7)
Cycle d'orientation	153	(32.5)	182	(39.3)	210	(49.4)
Enseignement postobligatoire	128	(27.2)	110	(23.8)	92	(21.7)
Total	471	(100.0)	463	(100.0)	425	(100.0)

La comparaison des résultats des trois années scolaires montre cependant des évolutions différentes selon les niveaux d'enseignement. Alors que le nombre des faits de violence signalés a diminué au cours des trois années dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement postobligatoire, il a augmenté au Cycle d'orientation. Ce dont rendent aussi compte les taux d'exposition par niveau d'enseignement qui ont évolué différemment (*Tableau 9*).

Tableau 9 : Taux d'exposition pour chaque niveau d'enseignement (années scolaires 2008-2009 à 2010-2011)

<i>Niveau d'enseignement</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2009-2010</i>	<i>2010-2011</i>
	<i>t_e en ‰</i>	<i>t_e en ‰</i>	<i>t_e en ‰</i>
Enseignement primaire	5.7	5.1	3.7
Cycle d'orientation	11.8	13.8	16.1
Enseignement postobligatoire	6.5	5.4	4.5
Total	7.1	6.9	6.4

Les atteintes à autrui constituent toujours la majorité des cas recensés et leur poids relatif tend à augmenter avec le temps (*Tableau 10*). A l'inverse, le nombre et la fréquence des atteintes aux biens ont diminué.

Tableau 10 : Fréquence par catégorie d'atteintes (années scolaires 2008-2009 et 2009-2010)

Catégorie	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	<i>N</i>	<i>(%)</i>	<i>N</i>	<i>(%)</i>	<i>N</i>	<i>(%)</i>
Atteintes à autrui	276	(58.6)	291	(62.9)	285	(67.1)
Atteintes aux biens	140	(29.7)	98	(21.2)	80	(18.8)
Atteintes à la sécurité	37	(7.9)	48	(10.4)	34	(8.0)
Autres faits	18	(3.8)	26	(5.5)	26	(6.1)
Total	471	(100.0)	463	(100.0)	425	(100.0)

Bien que cela constitue encore des faits très rares, il convient de relever que le nombre des signalements concernant certains actes particulièrement graves a augmenté au cours du temps. C'est le constat que nous pouvons faire pour les violences physiques avec arme (7 cas en 2008-2009, 9 en 2009-2010 et 14 en 2010-2011), ainsi que pour les violences physiques à caractère sexuel (4 signalements en 2008-2009, 8 en 2009-2010 et 9 en 2010-2011).

Pour conclure

La diminution du nombre total d'actes de violence recensés en milieu scolaire constatée en 2010-2011 est réjouissante. Elle recouvre cependant des réalités contrastées.

D'abord entre les niveaux d'enseignement, puisque l'école primaire et l'enseignement postobligatoire enregistrent une baisse des signalements, alors que le Cycle d'orientation est confronté à un accroissement des actes recensés.

Ensuite selon les types d'atteintes, puisque la diminution de la violence en milieu scolaire enregistrée par Signa est surtout attribuable à la baisse de la fréquence des atteintes aux biens. Les signalements d'atteintes à autrui, quant à eux, ne diminuent pas, et cette catégorie recouvre les actes de violence interpersonnelle les plus physiques et les plus directs.

Enfin selon la gravité des actes, puisque, en comparant les données des trois dernières années scolaires, nous pouvons constater une augmentation des signalements, encore exceptionnels, des cas de violences physiques avec arme, ainsi qu'à caractère sexuel.

